

Enseignement musical

Rapporteur : M. Jean-Yves PRALON, Vice-Président

AVIS			
Commission n°9		Bureau	
séance du 30/09/04	favorable	séance du 2/12/04	favorable

La CAGB a décidé par délibération du 14 mai 2004 d'approfondir l'état des lieux des structures d'enseignement musical réalisé auprès des Commune fin 2003-début 2004, afin de dégager des pistes de travail en vue d'une prise de compétence « enseignement musical » éventuelle par la CAGB.

Un comité technique associant la ville de Besançon, le Conservatoire National de Région (CNR), une école de musique de la périphérie, une école de musique d'un quartier de Besançon, le CG25, le CRFC, la DRAC, a été mise en place par la CAGB afin de suivre cette démarche. Il s'est réuni à 3 reprises et a pris connaissance de 2 expériences d'agglomération (Belfort et Chalon sur Saône).

Une réunion d'information des structures recensées auprès des Communes a eu lieu le 25 mai 2004. Le travail était prévu en deux temps :

- 1- Etat des lieux exhaustif
- 2- Définition d'une politique

L'état des lieux a été conduit du 15 mai au 31 juillet 2004.

Un rendu de ce travail d'enquête a été effectué auprès du comité technique le 15 septembre 2004 et en commission 9 de la CAGB le 30 septembre 2004.

I Les principales conclusions de l'état des lieux

- 30 structures d'enseignement musical sur l'agglomération hors CNR (réparties environ pour moitié entre les quartiers de Besançon et la périphérie)
- 2 273 élèves estimés au total (environ 1200 au CNR)
- toutes les structures sont associatives
- 31 postes d'enseignants équivalents temps plein estimés
- aucun lien formalisé entre ces associations et le CNR
- des disparités dans les tarifs importants, revenus des familles non prises en compte pour les droits d'inscription (sauf une exception)
- convention collective appliquée dans environ la moitié des structures
- un attachement au tissu associatif, des attentes en terme de soutien à la gestion, au financement, en terme de locaux, de formation, en terme de mise en réseau, de regroupement, de développement de lien avec le CNR

Voir en annexe « les structures d'enseignement musical sur l'agglomération ».

II Proposition pour une politique en faveur de l'enseignement musical d'agglomération

A partir de cet état des lieux, des hypothèses pour une politique d'agglomération ont été élaborées par les services de la CAGB et ont été présentées et discutées par le comité technique puis par la commission équipements culturels et sportifs du 30/09/04 et le Bureau du 02/12/04.

Il est proposé de mettre en place une politique d'enseignement musical se déclinant ainsi :

- déclaration d'intérêt communautaire de la construction du nouveau CNR, et transfert de son fonctionnement de la Ville de Besançon à la CAGB
- politique de soutien aux associations d'enseignement musical : ce soutien aux associations serait conditionné au respect de critères à préciser (exemple : financement par les Communes concernées, travail en réseau, mutualisation des moyens des associations, gestion transparente...) à l'exemple de ce qui a été développé à Chalon sur Saône
- mise en réseau des associations entre elles et avec le CNR, ce réseau prenant appui sur un CNR porteur d'un projet pédagogique incluant cette dimension d'agglomération

III Démarche de travail proposée

Etapas préalables (janvier 2005) :

- visite de la commission 9 à organiser à Chalon sur Saône
- organisation d'un comité de pilotage pour présenter la politique aux partenaires et les associer (Etat, Région, Département, CAGB)
- réunion d'information des communes et associations concernées
- réunion d'information des enseignants + parents d'élèves du CNR

Définition précise de la politique à mettre en œuvre (premier semestre 2005) :

- CNR : la CAGB précisera le programme de construction, les modalités de transfert avec la ville, et engager les études nécessaires à la réalisation du projet (suite au choix du site)
- aide aux associations : la CAGB définira les critères d'aides
- mise en réseau : le CNR intégrera et déclinera cet aspect dans son projet pédagogique

Conditions de mise en œuvre (début 2005) :

- moyens humains : la CAGB se dotera dès 2005 des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de cette politique : une équipe dédiée à ce projet global doit être mise en place.
- partenariat financiers : la CAGB doit associer l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général à cette démarche et aux financements

A la majorité, l'abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une politique d'agglomération en faveur de l'enseignement musical et décide de :

- **déclarer d'intérêt communautaire la construction du nouveau CNR ; ce transfert s'accompagnera de la réorientation du programme pédagogique de l'établissement pour tenir compte des priorités de la C.A.G.B.**
- **préparer le transfert du fonctionnement du CNR**
- **soutenir les associations d'enseignement musical au regard de critères qui seront élaborés**
- **de mettre en réseau les associations et le CNR**
- **se prononcer favorablement sur la démarche de travail proposée en terme d'objectif et de moyens**

Ainsi, la C.A.G.B. prendra la maîtrise d'ouvrage de la reconstruction et assurera la gestion du nouveau CNR.

Pour extrait conforme,

Le Président

Les structures d'enseignement musical sur l'agglomération

NOM DE LA STRUCTURE	NOMBRE D'ELEVES EN MUSIQUE
Atelier musical de MAMIROLLE	25
La lyre viticole de BEURE	?
Famille rurale de GENNES	15
Notes et touches de MORRE MONTFAUCON	44
L'Amicale de SAONE	93
La batterie fanfare de SAONE	41
L'EMICA du canton d'AUDEUX	371
Les claviers de nacre de PIREY	15
Le CAEM Musidann'de DANNEMARIE SUR CRETE	45
L'école de musique de MISEREY SALINES	58
L'école de musique de BUSY	?
L'atelier musical de GRANDFONTAINE et MONTFERRAND LE CHATEAU	68
La batterie fanfare les Richets de BOUSSIERES	3
L'EMI de la vallée verte de CHALEZEULE	85
L'association la Dluz'ique de DELUZ	18
Le CAEM Planoise de BESANCON	193
L'atelier musical des clairs soleils de BESANCON	47
L'atelier musical des Montrapon de BESANCON	59
L'atelier musical de Saint Ferjeux de BESANCON	90
L'atelier musical de Velotte de BESANCON	46
L'atelier musical de la MJC de Palente de BESANCON	285
L'école de l'harmonie des Chaprais de BESANCON	41
L'école de l'harmonie de la Concorde à Saint Ferjeux de BESANCON	11
L'école de l'harmonie municipale de BESANCON	64
Le Bastion de BESANCON	350
L'atelier musical des PTT de BESANCON	87
L'Académie de musique Tchaikovsky de BESANCON	18
Musique pour tous de BESANCON	40
Le petit cercle de la musique de BESANCON	17
Sous-total	2 229
L'atelier musical d'AVANNE-AVENEY	44
TOTAL	2 273

COMMENTAIRES :

Ont répondu : 23 structures + 1 ne dispensant aucun enseignement (harmonie de Roche lez Beaupré) sur 30 contactées

N'ont pas répondu :
Beure (Lyre viticole)
Saône (at. musical)
Miserey-Salines (at. musical)
Busy (ass. Val de Gevrey)
Besançon (at. musicaux des clairs soleils et de Montrapon)
Avanne-Aveney (at. musical)

Soit 7 autres structures

30 structures dispensent un enseignement musical en plus du CNR

1972 élèves comptabilisés dans les 23 structures ayant répondu

300 élèves environ estimés pour les 7 structures qui n'ont pas répondu ou n'ont pas été contactées.

Soit
2 273 élèves
estimés au total (hors CNR)

